

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27856**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Façonnier (ière) céramiste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France - Confédération des industries céramiques de France (CICF)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3238 - Industries céramiques de France

Code(s) NSF :

224 Matériaux de construction, verre, céramique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (La) façonnier (ière) céramiste met en forme des séries de pièces à partir d'une pâte céramique à l'état sec, plastique ou liquide (barbotine), à l'aide de moules en plâtre, résine ou métallique et d'équipement technologique (manuel, semi-auto ou automatique). Cette mise en forme est éventuellement complétée par des opérations de garnissage, de tournasage et de finition.

Il ou elle assure la traçabilité des opérations de production, assure la maintenance de premier niveau, nettoie son poste de travail et respecte les consignes de sécurité.

Ses compétences s'articulent autour de 6 grands pôles d'activités :

A1 : Approvisionner, préparer, régler les installations, les machines et les accessoires et lancer la production.

A2 : Assurer la production en mode normal

A3 : Assurer la production en mode dégradé

A4 : Contrôler la production et rendre compte

A5 : Maintenir et améliorer

A6 : Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement

Les capacités attestées :

C1 : Approvisionner et/ou contrôler les matières d'œuvre

C2 : Approvisionner et contrôler les accessoires liés à la machine

C3 : Réaliser -si nécessaire- des ajustements prescrits

C4 : Vérifier l'état des protections et des sécurités

C5 : Désinstaller puis installer et procéder aux réglages des outils

C6 : Réintégrer l'ancien outillage, nettoyer le poste, ranger et contrôler le poste

C7 : Effectuer un essai de qualification

C8 : Démarrer le moyen de production

C9 : Assurer les productions demandées

C10 : S'assurer de la continuité de l'approvisionnement de la matière première

C11 : Surveiller les indicateurs et paramètres machine

C12 : Arrêter le moyen de production

C13 : Identifier les dérives

C14 : Corriger les dérives

C15 : Identifier le dysfonctionnement

C16 : Produire en mode dégradé

C17 : Contrôler la production

C18 : Discriminer les produits

C19 : Rendre compte de l'avancement de la production

C20 : Saisir les informations qualités, gestion de production et maintenance

C21 : Assurer la maintenance de premier niveau et identifier les points à surveiller

C22 : Effectuer les contrôles systématiques et réaliser les réglages

C23 : Vérifier le bon fonctionnement de l'installation

C24 : Proposer des actions d'amélioration

C25 : Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement en vigueur au poste

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités : industrie et artisanat céramique

Céramique sanitaire / céramiques réfractaires / céramiques techniques / Arts de la table / carreaux / poterie horticole / poterie utilitaire / luminaire. Entreprises généralement de type PME/PMI.

- Façonnier (ière) céramiste

- Conducteur (trice) de moyen de production

- Operateur (trice) régleur (euse)

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2803 : Façonnage et émaillage en industrie céramique

B1201 : Réalisation d'objets décoratifs et utilitaires en céramique et matériaux de synthèse

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

Le référentiel du CQP Façonnier (ière) Céramiste est constitué de plusieurs domaines d'activités professionnelles (blocs de compétences) indépendants les uns des autres. Tous ces blocs de compétences doivent être validés pour que le CQP soit délivré.

Ce CQP est accessible soit à l'issue d'un parcours de formation professionnelle, soit à l'issue d'une action de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Dans le cadre d'un parcours de formation professionnelle, l'accès à la certification est constitué des étapes suivantes :

- En amont, une phase d'inscription préalable, par l'intermédiaire d'une entreprise ou d'un organisme.
- Une phase constitutive de l'évaluation.

L'Institut de Céramique Française définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organismes, candidats, tuteurs...) Les capacités professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQP sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères, niveaux d'exigence et conditions d'évaluation définis par ce même référentiel.

- Une phase de jury paritaire de délibération qui vérifie que l'organisation des actions d'évaluation est conforme au dispositif paritaire et au référentiel du CQP visé, examine le récapitulatif des évaluations mis à disposition par la commission d'évaluation et déclare admissibles ou non admissibles les candidat(e)s.

Dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), l'accès à la certification est constitué des étapes suivantes :

- En amont, une phase de recevabilité de la demande.
- Une phase constitutive de la commission de validation : un entretien de validation, à l'appui d'un dossier de preuves préalablement constitué décrivant des situations professionnelles en rapport avec les capacités professionnelles du CQP visé.
- Une phase de jury paritaire de délibération qui vérifie que l'organisation des actions d'évaluation est conforme au dispositif paritaire et au référentiel du CQP visé, examine le récapitulatif des évaluations mis à disposition par la commission d'évaluation et déclare admissibles ou non admissibles les candidat(e)s.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27856 - Maintenir et améliorer	Descriptif : Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes : C21 : Assurer la maintenance de premier niveau et identifier les points à surveiller C22 : Effectuer les contrôles systématiques et réaliser les réglages C23 : Vérifier le bon fonctionnement de l'installation C24 : Proposer des actions d'amélioration Modalités d'évaluation : Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements . Et/ou Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles. Et Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE. Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27856 - Approvisionner, préparer, régler les installations, les machines et les accessoires et lancer la production	Descriptif : Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes : C1 : Approvisionner et/ou contrôler les matières d'œuvre C2 : Approvisionner et contrôler les accessoires liés à la machine C3 : Réaliser -si nécessaire- des ajustements prescrits C4 : Vérifier l'état des protections et des sécurités C5 : Désinstaller puis installer et procéder aux réglages des outils C6 : Réintégrer l'ancien outillage, nettoyer le poste, ranger et contrôler le poste C7 : Effectuer un essai de qualification Modalités d'évaluation : Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements . Et/ou Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles. Et Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE. Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27856 - Assurer la production en mode normal	Descriptif : Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes : C8 : Démarrer le moyen de production C9 : Assurer les productions demandées C10 : S'assurer de la continuité de l'approvisionnement de la matière première C11 : Surveiller les indicateurs et paramètres machine C12 : Arrêter le moyen de production Modalités d'évaluation : Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements . Et/ou Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles. Et Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE. Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27856 - Assurer la production en mode dégradé	Descriptif : Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes : C13 : Identifier les dérives C14 : Corriger les dérives C15 : Identifier le dysfonctionnement C16 : Produire en mode dégradé Modalités d'évaluation : Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements . Et/ou Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles. Et Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE. Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27856 - Contrôler la production et rendre compte	Descriptif : Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes : C17 : Contrôler la production C18 : Discriminer les produits C19 : Rendre compte de l'avancement de la production C20 : Saisir les informations qualités, gestion de production et maintenance Modalités d'évaluation : Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements . Et/ou Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles. Et Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE. Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 27856 - Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement	Descriptif : Ce bloc de compétence reprend la capacité professionnelle suivante : C25 : Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement en vigueur au poste Modalités d'évaluation : Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements . Et/ou Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles. Et Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE. Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le président du jury est élu à chaque jury parmi et par les membres du jury, avec dans la mesure du possible une alternance de candidature entre le collège employeurs et le collège salariés Nombre de personnes composant le jury : 4 Pourcentage du nombre de personnes extérieures au dispositif conduisant au CQP : 100% Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50 % de représentants du collège employeur et 50% de représentant du collège salariés.
En contrat de professionnalisation	X	IDEM

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		IDEM

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Façonnier (ière) céramiste" avec effet au 03 mars 2017, jusqu'au 03 mars 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

4 titulaires de la certification par an en moyenne estimée

Autres sources d'information :

Observatoire des métiers <http://www.opca3plus.fr>

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France - Confédération des industries céramiques de France (CICF) : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Issy-Les-Moulineaux]
CICF - 2 bis rue Michelet - 92130 Issy-Les-Moulineaux

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Institut de Céramique Française - 1 avenue d'Ester -87069 LIMOGES Cedex
- AFPI Limousin (Limoges) par délégation de l'Institut de Céramique Française - 9, rue Jean-Baptiste Say - 87000 Limoges

Historique de la certification :

Modalité d'élaboration des références : Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France